

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :16
Absents :4
Pouvoirs :3
Pour :14
Contre :1
Abstention :3

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 4 avril 2025
.....

Date de la convocation :
28 mars 2025
Date d'affichage de la convocation :
29 mars 2025
Date de la publication de la délibération :
10 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 4 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, C. L'HARIDON.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à F. LE DOUY ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à G. JOUAN ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2025/04/01

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2025

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter de 2,5 % les taux de fiscalité pour l'année 2025 comme suit :

	2024	2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	32,49 %	33,30 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40,02 %	41,02 %
Taxe d'habitation	11,59 %	11,88 %

Après avoir délibéré, suivant l'avis favorable de la commission finances et vie économique réunie le 26 mars 2025, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 3 abstentions et 1 contre,

- FIXE le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour 2025 à **33,30 %**,
- FIXE le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour 2025 à **41,02 %**,
- FIXE le taux de Taxe d'Habitation pour 2025 à **11,88 %**.

Le Maire,

David LE GOFF



La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :16
Absents :4
Pouvoirs :3
Pour :17
Contre :0
Abstention :1

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 4 avril 2025
.....

Date de la convocation :
28 mars 2025
Date d'affichage de la convocation :
29 mars 2025
Date de la publication de la délibération :
10 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 4 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, C. L'HARIDON.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à F. LE DOUY ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à G. JOUAN ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2025/04/02

ECOLE SAINT JOSEPH DE GUENGAT : DOTATION 2025

Dans le cadre du contrat d'association, la commune verse chaque année une dotation de fonctionnement à l'école Saint Joseph de Guengat.

Après avoir délibéré, suivant l'avis favorable de la commission finances et vie économique réunie le 26 mars 2025, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 abstention,

➤ DECIDE d'allouer, pour l'année 2025, **740 €** par enfant scolarisé à l'école Saint Joseph de Guengat, soit une enveloppe globale de :

$$740 \text{ €} \times 157 \text{ élèves} = 116\ 180,00 \text{ €}$$

Cette dotation sera versée mensuellement.

➤ DECIDE d'allouer, pour les mois de janvier, février et mars 2026 (dans l'attente du vote du budget primitif 2026), à l'école de Guengat, une dotation mensuelle de :

$$9\ 681,67 \text{ €} \text{ (} 116\ 180 \text{ €} / 12 \text{ mois)}$$

➤ AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Les crédits seront inscrits au budget.

Le Maire,

David LE GOFF



Le secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :16
Absents :4
Pouvoirs :3
Pour :17
Contre :1
Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 4 avril 2025
.....

Date de la convocation :
28 mars 2025
Date d'affichage de la convocation :
29 mars 2025
Date de la publication de la délibération :
10 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 4 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, C. L'HARIDON.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à F. LE DOUY ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à G. JOUAN ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2025/04/03

ÉCOLE DIWAN : DOTATION

Conformément à la loi Molac n°2021-644 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, la participation financière de la commune de résidence de l'élève est obligatoire dès lors que celle-ci ne dispose pas, sur son territoire, d'école dispensant un enseignement de langue régionale.

L'Association Éducative Populaire Diwan Kemper comptabilise, pour l'année scolaire 2024-2025, 3 enfants domiciliés à Guengat et fréquentant l'école Diwan.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une dotation de 740 € par enfant scolarisé à l'école Diwan.

Après avoir délibéré, suivant l'avis favorable de la commission finances et vie économique réunie le 26 mars 2025, le Conseil Municipal, par 17 vote pour et 1 contre,

- DÉCIDE d'allouer, à l'Association Éducative Populaire Diwan Kemper, une dotation de 740 € par enfant scolarisé à l'école Diwan,
- DIT que le versement de la dotation sera annuel,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir.

Les crédits seront inscrits au budget.

Le Maire,

David LE GOFF



La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :16
Absents :4
Pouvoirs :3
Pour :15
Contre :0
Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 4 avril 2025
.....

Date de la convocation :
28 mars 2025
Date d'affichage de la convocation :
29 mars 2025
Date de la publication de la délibération :
10 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 4 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, C. L'HARIDON.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à F. LE DOUY ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à G. JOUAN ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2025/04/04

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES - ANNEE 2025

Plusieurs demandes de subventions sont parvenues en mairie.

Après étude des demandes, il est proposé le versement d'une subvention à 5 associations.

Après avoir délibéré, suivant l'avis favorable de la commission vie associative réunie le 12 mars 2025 et de la commission finances et vie économique réunie le 26 mars 2025, le Conseil Municipal, par 15 voix pour - 3 élus ne prennent pas part au vote -,

➤ DECIDE de verser les aides suivantes :

	2025
Les Lapins de Guengat (Football)	850 €
Hockey Club Pays Glazik	200 €
GPGP Mondial Pupilles	250 €
Foulées Nature Gwengad	300 €
Société de chasse St Divy	300 €

Les crédits seront inscrits au budget.

Le Maire,

David LE GOFF



La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :16
Absents :4
Pouvoirs :3
Pour :18
Contre :0
Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 4 avril 2025
.....

Date de la convocation :
28 mars 2025
Date d'affichage de la convocation :
29 mars 2025
Date de la publication de la délibération :
10 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 4 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, C. L'HARIDON.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à F. LE DOUY ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à G. JOUAN ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2025/04/05

BUDGET PRIMITIF 2025 : COMMUNE

Le Budget Primitif 2025 de la Commune s'équilibre :

- section de fonctionnement en dépenses et en recettes à : **1 113 869,00 €**
- section d'investissement en dépenses et en recettes à : **1 628 665,00 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, suivant l'avis favorable de la commission finances et vie économique réunie le 26 mars 2025, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif 2025 de la Commune,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire,


David LE GOFF


La secrétaire de séance,


Catherine L'HARIDON

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :16
Absents :4
Pouvoirs :3
Pour :18
Contre :0
Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 4 avril 2025
.....

Date de la convocation :
28 mars 2025
Date d'affichage de la convocation :
29 mars 2025
Date de la publication de la délibération :
10 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 4 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, C. L'HARIDON.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à F. LE DOUY ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à G. JOUAN ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2025/04/06

FONDS DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE : APPEL A PROJETS 2025

Le Conseil départemental mobilise le produit des amendes de police au profit d'un fonds départemental de sécurité routière, via un appel à projets relatif à des travaux de voirie effectués en 2025 pour :

- la sécurité des cyclistes (aménagement cyclables, séparation des flux, zones apaisées, chaussées à voies centrales banalisées, ...)
- la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite (cheminements piétons, mise en accessibilité de l'espace public, ...)
- la sécurité des riverains (dispositifs d'apaisement des vitesses, zones 20 ou 30, radars pédagogiques...)
- la sécurité des usagers des transports en commun (aménagement et accessibilité des arrêts de transports en commun...)

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier dans le cadre de l'aménagement des abords de l'école – phase 2 (travaux de mise en sécurité des piétons).

Ce projet estimé à 22 500,00 € HT consiste à sécuriser les abords de l'école en créant deux accès piétons depuis la rue Armor.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, suivant l'avis favorable de la commission finances et vie économique réunie le 26 mars 2025, à l'unanimité,

- DECIDE de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'aménagement des abords de l'école – phase 2 (travaux de mise en sécurité des piétons) dont les travaux sont envisagés en 2025,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire,

David LE GOFF



La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :16
Absents :4
Pouvoirs :3
Pour :18
Contre :0
Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 4 avril 2025
.....

Date de la convocation :

28 mars 2025

Date d'affichage de la convocation :

29 mars 2025

Date de la publication de la délibération :

10 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 4 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, C. L'HARIDON.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à F. LE DOUY ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à G. JOUAN ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2025/04/07

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DU SDEF

Vu le Code général des collectivités territoriales, et plus précisément l'article L5721-9,

Vu les statuts du SDEF et son article 5, notamment les articles 3, 5.2, 5.10, 5.17 et 5.19,

Considérant l'article L5721-9 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) dans sa rédaction issue de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, article 166-II, journal officiel du 17 août 2004) qui prévoit que les services d'un syndicat mixte peuvent être tout ou partie mis à disposition de ses collectivités ou établissements membres, pour l'exercice de leurs compétences,

Considérant l'absence de structure administrative organisée propre à la collectivité dans le domaine concerné par la convention,

Considérant la délibération du comité syndical du Syndicat Départemental d'Energie du Finistère en date du 15 septembre 2020 (C2020-25) autorisant son Président à signer la présente convention des services au profit d'autres collectivités,

Considérant le souhait de la collectivité de bénéficier de la mise à disposition des services du SDEF,

Monsieur le Maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition de services.

La mission des services du SDEF est la suivante : mission de suivi administratif et technique pour la réalisation des travaux et des études dans les domaines de l'alimentation en eau potable, d'assainissement, de voirie, de réseaux électroniques, photovoltaïques, vidéosurveillance, de transition énergétique et tous domaines de façon non exhaustive mentionnés dans les statuts du SDEF, en fonction du souhait de la collectivité.

La collectivité est tenue de participer financièrement au cours de chaque exercice budgétaire aux charges supportées par le SDEF dans la mesure où une mise à disposition de services a été réalisée. Les modalités financières seront définies dans la convention ainsi que dans son annexe financière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, suivant l'avis favorable de la commission urbanisme, travaux et cadre de vie réunie le 25 mars 2025 et de la commission finances et vie économique réunie le 26 mars 2025, à l'unanimité,

- ACCEPTE les modalités de la convention de mise à disposition des services du SDEF,
- AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition des services du SDEF et les annexes financières,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir (avenants etc...).

Le Maire,

David LE GOFF



La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :16
Absents :4
Pouvoirs :3
Pour :16
Contre :0
Abstention :2

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 4 avril 2025
.....

Date de la convocation :
28 mars 2025
Date d'affichage de la convocation :
29 mars 2025
Date de la publication de la délibération :
10 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 4 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, G. QUEAU, F. LE DOUY, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, C. L'HARIDON.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à F. LE DOUY ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à G. JOUAN ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2025/04/08

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE DESTRUCTION DES NIDS SECONDAIRES

Depuis plusieurs années, la commune met en place des actions de prévention sur l'ensemble du territoire communal dans le cadre de la destruction des nids de frelons primaires et distribue ainsi du matériel de capture pour frelons aux habitants de Guengat.

Dans le cadre de la destruction des nids secondaires de frelons asiatiques, la commune, depuis 2017, prend en charge l'intégralité du coût de l'intervention d'un prestataire spécialisé dans la destruction des nids de frelons sur les terrains privés de la commune avec l'autorisation de leurs propriétaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire pour 2025 et 2026 la prise en charge par la Commune des frais de destruction des nids secondaires de frelons asiatiques situés sur le territoire communal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 2 abstentions,

- DECIDE de reconduire, pour 2025 et 2026, la prise en charge des frais de destruction des nids secondaires de frelons asiatiques situés sur le territoire communal.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire,

David LE GOFF



La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON